

*District No 5.*—Au nord par les limites de la Cité; au sud par la rue Dorchester, longeant la Côte du Beaver Hall et ensuite la rue Lagauchetière; à l'ouest par la rue Peel; à l'Est par la rue Saint-Laurent, de là longeant la rue Sherbrooke et ensuite l'avenue du Parc.

*District No 6.*—Au nord par la rue Sherbrooke; au sud, par la rue Lagauchetière; à l'ouest par la rue Saint-Laurent; à l'Est par la rue Amherst.

*District No 7.*—Au nord par la rue Lagauchetière, longeant la rue Amherst et ensuite la rue Sainte-Catherine; au sud par le fleuve Saint-Laurent; à l'ouest par les rues Bonsecours et Saint-Denis; à l'Est par la rue Panet.

*District No 8.*—Au nord par la rue Sainte-Catherine; au sud par le fleuve Saint-Laurent; à l'ouest par la rue Panet; à l'Est par la rue Iberville, longeant la rue Notre-Dame et ensuite la ruelle de la Traverse de Longueuil.

*District No. 9.*—Au nord par le milieu du canal Lachine; au sud par les rues Centre et Wellington, jusqu'au pont Curran (où les bornes nord et sud se joignent), à l'ouest par les limites de la Cité (Côte Saint-Paul).

*District No 10.*—Au nord par les limites de la Cité; au sud par la rue Saint-Antoine; à l'ouest par les limites de la Cité (Westmount); à l'Est par les rues Windsor et Peel.

*District No 11.*—Au nord par la rue Sherbrooke; au sud par la rue Sainte-Catherine; à l'ouest par la rue Amherst; à l'Est par l'avenue Papineau.

*District No 12.*—Au nord par la rue Saint-Antoine; au sud par le milieu du canal Lachine, à l'ouest par les limites de la Cité (Sainte-Cunégonde); à l'Est par les rues McCord et de la Montagne.

*District No 13.*—Au nord par les limites de la Cité (Petite Côte); au sud par le fleuve Saint-Laurent; à l'ouest par la rue Iberville, longeant la rue Notre-Dame et ensuite la ruelle de la Traverse de Longueuil; à l'Est par les limites de la Cité (Maisonnette).

*District No. 14.*—Au nord par l'avenue Mont-Royal (ville Saint-Louis); au sud par la rue Sherbrooke; à l'ouest par l'avenue du Parc; à l'Est par la rue Saint-Denis.

*District No 15.*—Au nord par les rues Centre et Wellington; au sud par le fleuve Saint-Laurent; à l'ouest par les limites de la Cité (Verdun); à l'Est par la rue Saint-Etienne.

*District No 16.*—Au nord par l'avenue Mont-Royal; au sud par la rue Sherbrooke; à l'ouest par la rue Saint-Denis; à l'Est par l'avenue Papineau.

*District No 17.*—Au nord par la voie du Pacifique; au sud par l'avenue Mont-Royal; à l'ouest, par les limites de la Cité (ville Saint-Louis); à l'Est par les limites de la Cité (DeLorimier).

*District No 18.*—Au nord par les limites de la Cité (Côte Saint-Michel et Villeray); au sud par la voie du Pacifique; à l'ouest par les limites de la Cité (ville Saint-Louis); à l'Est par les limites de la Cité (DeLorimier et Côte Saint-Michel).

*District No 19.*—Au nord par les limites de la Cité (DeLorimier); au sud par la rue Sainte-Catherine; à l'ouest par l'avenue Papineau; à l'Est par la rue Iberville.

*District No 20.*—Au nord par la rue Lagauchetière; au sud par la rue Notre-Dame; à l'ouest par la rue McGill, le square Victoria et la Côte du Beaver Hall; à l'Est par la rue Saint-Urbain.

*District No 21.*—Au nord par la rue Wellington, se dirigeant vers l'Est par le milieu du canal Lachine jusqu'à l'entrée dudit canal; au sud par le fleuve Saint-Laurent; à l'ouest par la rue Saint-Etienne.

*No. 5 District.*—North, by City limits; south, by Dorchester, down Beaver Hall Hill, thence along Lagauchetière; west, by Peel street; east, by St. Lawrence, thence along Sherbrooke street and up Park avenue.

*No. 6 District.*—North, by Sherbrooke street; south, by Lagauchetière street; west, by St. Lawrence street; east, by Amherst street.

*No. 7 District.*—North, by Lagauchetière street, up Amherst, thence along St. Catherine street; south, by river St. Lawrence; west, by Bonsecours and St. Denis streets, east by Panet street.

*No. 8 District.*—North, by St. Catherine street; south, by river St. Lawrence; west, by Panet street; east, by Iberville, along Notre-Dame street and down Longueuil Ferry lane.

*No. 9 District.*—North, by middle of Lachine canal; south, by Centre and Wellington streets to Curran bridge (where both north and south boundaries intersect); west, by City limits (Côte St. Paul).

*No. 10 District.*—North, by City limits; south, by St. Antoine street; west, by City limits (Westmount); east, by Windsor and Peel streets.

*No. 11 District.*—North, by Sherbrooke street; south, by St. Catherine street; west, by Amherst street; east, by Papineau avenue.

*No. 12 District.*—North, by St. Catherine street; south, by middle of Lachine canal; west, by City limits (Ste. Cunégonde); east, by McCord and Mountain streets.

*No. 13 District.*—North by City limits (Petite Côte); south, by river St. Lawrence; west, by Iberville street, thence along Notre-Dame street and down Longueuil Ferry lane; east, by City limits (Maisonnette).

*No. 14 District.*—North, by Mount-Royal avenue (ville St. Louis); south, by Sherbrooke street; west, by Park avenue; east, by St. Denis street.

*No. 15 District.*—North, by Centre and Wellington streets, south, by river St. Lawrence; west, by City limits (Verdun); east, by St. Etienne street.

*No. 16 District.*—North, by Mount-Royal avenue; south, by Sherbrooke street; west, by St. Denis street; east, by Papineau avenue.

*No. 17 District.*—North, by C. P. R. track; south, by Mount-Royal avenue; west, by City limits (ville St. Louis); east, by City limits (DeLorimier).

*No. 18 District.*—North, by City limits (Côte St. Michel and Villeray); south, by C. P. R. track; west, by City limits (ville St. Louis); east, by City limits (DeLorimier and Côte St. Michel).

*No. 19 District.*—North, by City limits (DeLorimier); south, by St. Catherine street; west, by Papineau avenue; east, by Iberville street.

*No. 20 District.*—North, by Lagauchetière street; south, by Notre-Dame street; west, by McGill street, Victoria square and Beaver Hall Hill; east, by St. Urbain street.

*No. 21 District.*—North, by Wellington street, along middle of Lachine canal, eastward, to entrance of canal; south, by river St. Lawrence; west, by St. Etienne street.

6.—Il sera du devoir des sous-chefs de voir à ce que les ordres ci-dessus soient fidèlement exécutés par les capitaines de leurs districts respectifs et ils devront faire immédiatement

6.—It will be the duty of the assistant chiefs to see that the above orders are properly carried out by the captains of